



ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DOSSIER N° DP0332402500041

Déposé le 10/04/2025

Complété le 18/04/2025

De SA CREDIT AGRICOLE AQUITAINE
Représentée par
Monsieur LOCATELLI Gautier

Domicilié(e) 106 Quai de Bacalan
33300 – BORDEAUX

Pour Installation de garde-corps sur les
toitures-terrasses

Sur un terrain 65 cours du Général de Gaulle
sis 33340 – LESPARRÉ MEDOC

Cadastré AK 508

SURFACE DE PLANCHER

Existante : - m²

Créée : 0 m²

Démolie : 0 m²

Le Maire de LESPARRÉ-MÉDOC,

Vu la déclaration préalable de travaux présentée le 10/04/2025 et complétée le 18/04/2025, par la SA CREDIT AGRICOLE AQUITAINE domiciliée 106 Quai de Bacalan 33300 Bordeaux, représentée par Monsieur LOCATELLI Gautier et enregistrée par la mairie de LESPARRÉ-MEDOC sous le numéro DP0332402500041,

Vu l'objet de la demande :

- Pour l'installation de garde-corps sur les toitures-terrasses,
- Sur un immeuble situé 65 cours du Général de Gaulle 33340 Lesparre-médoc, parcelle cadastrée AK 508,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé en conseil municipal le 10 juillet 2017, notamment le règlement de la zone Ua,

Vu les pièces complémentaires en date du 18/04/2025,

Vu la consultation de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 18/04/2025,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Fait à Lesparre Médoc, le 26 mai 2025

Le Maire

Bernard GUIRAUD



Pour Le Maire, w
L'Adjoint délégué à l'urbanisme
Joël CAZALBON

NOTA :

1. La réalisation des travaux pourra donner lieu au versement de contributions au titre de la taxe d'aménagement. L'avis d'imposition sera transmis ultérieurement au pétitionnaire, par les services du TRESOR.
2. La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales